

DECRETS ROMAINS

au sujet des communautés religieuses

Au mois d'août 1918, Mgr l'archevêque communiquait aux communautés du diocèse un décret de la Congrégation des religieux. Ce décret demandait qu'on envoyât à Rome un rapport sur l'état de la communauté ainsi que certains exemplaires des règles et constitutions. Un nouveau décret, daté du 31 mars 1919, ordonne d'expédier à la même Congrégation "le directoire, le coutumier, les prières récitées en commun dans la communauté". L'envoi doit être fait au cours de l'année.

Mgr l'archevêque a constaté avec plaisir qu'on s'est déjà conformé à ces prescriptions canoniques. Il tenait toutefois à les rappeler à la mémoire des intéressés.

Communication officielle.

LA FETE DE MONSEIGNEUR

OMME tous les ans, Mgr l'archevêque de Montréal a célébré, le 8 août, la messe anniversaire de son sacre. C'était, depuis son retour d'Europe, la première occasion solennelle qu'avaient le clergé et les communautés de Montréal d'offrir leurs hommages au chef du diocèse. Le sanctuaire, l'abside, les transepts et les nefs de la basilique étaient remplis. Les membres du clergé et des communautés étaient nombreux. Les évêques de Sherbrooke, de Saint-Hyacinthe et de Joliette, suffragants de l'archevêque de Montréal, occupaient, avec Mgr Gauthier, évêque auxiliaire et vicaire général de Montréal, des fauteuils d'honneur. A son trône, Mgr l'archevêque était assisté par MM. les chanoines Cousineau, Mousseau et Chartier. Parmi les prêtres, chanoines, représentants d'ordre, présents au choeur, on remarquait les six curés ré-